



**SISTRA - BIO ECO**  
**DU 22 AU 31 AOUT 2016 AU CETEF LOME TOGO**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES EXPOSANTS**

Le soussigné (nom et fonction) Mme. / Mr. ....

Agissant au nom de la société.....

Adresse .....

Pays ..... Code Postal ..... Commune/Ville.....

Téléphone ..... Fax.....

N° de TVA ..... Site Internet .....

Responsable du stand (cette personne recevra toutes les informations pratiques) .....

Adresse e-mail du responsable du stand .....

E-mail général: .....

Facebook: Facebook.com/..... Twitter: @.....

Correspondance souhaitée en  FR  All  ANG

**ADRESSE DE FACTURATION (uniquement à remplir si différente de l'adresse susmentionnée):**  
Société .....

Adresse .....

Pays ..... Code Postal ..... Commune/Ville .....

N° ..... de ..... TVA. ....

.....

.....

Si la facturation doit être modifiée ultérieurement, vous serez tenu de payer 5.000 CFA de frais d'administration.

Produits:	Marques:	Pays d'origine:
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

En sa qualité de :

- Producteur
- Importateur exclusif pour la région .....
- Représentant de cette marque à....., ceci à la demande du producteur ou de l'importateur exclusif (voir attestation ci-jointe)
- Participant institutionnel (p.ex.: magazine professionnel, association professionnelle)

Fournit en annexe la documentation (dépliants, photos, descriptions de chaque produit) s'y référant. Note bien que le présent « formulaire d'inscription » sera soumis au comité directeur du salon pour approbation et que seuls les produits qui ont été agréés par les organisateurs peuvent être exposés dans les stands.

#### **Préférence de l'emplacement (voir plan d'ensemble)**

Par ordre de préférence, le candidat exposant choisit le/les emplacement(s) suivant(s) comme repris sur le plan:

- Préférence 1: .....
- Préférence 2: .....
- Préférence 3: .....

Dans la mesure du possible, l'organisateur respectera les choix indiqués.

### **Prix de participation**

**a. Coût de l'emplacement** (= coût de la surface nue), hors construction de stand.

Chaque participant peut s'inscrire pour **une surface nue extérieure / espace shopping** d'un ou plusieurs modules de 9 m<sup>2</sup>.

Le prix de la mise à disposition de la surface nue s'élève à **25 000 FCFA HT par m<sup>2</sup> (TVA : 18 %)**

**b. Cout Stand (pavillon climatisé et complètement équipé)**

Les stands disponibles sont en pavillon climatisé.. Chaque exposant désireux d'avoir un stand doit payer les frais de participation d'un ou plusieurs modules de 9 m<sup>2</sup>. Les frais d'un module de 9 m<sup>2</sup> s'élèvent à 405 000 CFA HT (TVA : 18%) **(45 000 FCFA HT par m<sup>2</sup> TVA : 18 %).**

Le coût stand comprend:

1. Un stand de 9 mètres carré
2. Deux chaises, une table, une prise, une ampoule
3. Une mention et insertion dans le catalogue du salon
4. Une couverture d'assurance incendie et dégâts des eaux pour vos marchandises
5. Des entretiens ou nettoyages réguliers des stands du début jusqu'à la fin du salon
6. Une sécurité des exposants et des marchandises sur le site et dans les stands
7. Accès WIFI
8. 1 badge pour les exposants
9. 1 laissez-passer pour les véhicules
10. Montage et démontage des stands après le salon
11. Une assistance pour mieux vous indiquer les hôtels proches pour votre hébergement
12. Une assistance pour vous diriger vers les meilleurs restaurants
13. Une assistance pour vous orienter dans le transport urbain
14. Un service de renseignement adéquat sur les activités annexes du salon

Les frais d'inscription sont pour les 10 jours de participation. Les places sont limitées. Pour d'autres frais par rapport à la publicité, espace et équipement supplémentaire, écrans plats, catalogue, etc. contactez le secrétariat du COA

### c. Stand aménagé

En tant qu'exposant, vous pouvez faire construire un stand aménagé par l'organisation du salon. Le stand aménagé comprend une moquette, des parois, la mention du nom de votre société et l'entretien quotidien du stand. Le stand aménagé sera automatiquement adapté à la surface louée (nombre de m<sup>2</sup>), ainsi qu'à votre propre configuration de stand (stand de rangée, stand en angle, stand de tête ou stand îlot). Possibilités et tarifs: contact **Secrétariat SISTRA-BIOECO** au COA

### d. Participation en tant que sponsor

Chaque exposant peut figurer en tant que sponsor au SISTRA-BIOECO. Le coût du paquet sponsor est de 1.000.000 CFA. Pour pouvoir figurer en tant que sponsor, vous devez louer au minimum 18m<sup>2</sup> de surface nue. Un exposant ne peut réserver qu'un seul paquet sponsor. Il y a un maximum de 10 sponsors. Le paquet sponsor comprend : insertion du logo du sponsor dans toutes les invitations, dans toutes les publicités et affiches, sur le site internet, sur la couverture du catalogue du salon.

**Total du prix de participation (hors TVA)**

Coût Surface nue de ..... m <sup>2</sup> x 25.000 CFA/m <sup>2</sup>	= .....	CFA
Stand (en Pavillon climatisé) .....x9 m <sup>2</sup> x 405.000 CFA/9 m <sup>2</sup>	=.....	CFA
Autres Frais supplémentaires	=.....	CFA
<input type="checkbox"/> Veuillez me contacter pour une offre sur mesure pour l'aménagement de mon stand		
Paquet sponsor	= .....	CFA
Services: selon commande ultérieure	=.....	CFA
<b>TOTAL hors TVA</b>	<b>= .....</b>	<b>CFA</b>

Si votre service comptabilité travaille avec des bons de commande numérotés, merci de mentionner le numéro ici : .....

**Guide exposant et autres informations complémentaires**

Le guide exposant mentionne en détail tous les services obligatoires, les services facultatifs et les informations relatives au salon. Il peut être téléchargé sur le site [www.sistra-bioeco.com](http://www.sistra-bioeco.com)

**Accomplissement de l'accord**

Par la souscription du formulaire d'inscription, le candidat-exposant s'engage d'une façon définitive. L'accord entre le COA et l'exposant entre en vigueur à partir du moment où le COA envoie à l'exposant une lettre d'acceptation (provisoire) mentionnant les conditions ou divergences éventuelles. L'accord est valable à partir de la date qui figure sur la lettre d'acceptation.

**Droit applicable**

Le droit togolais est le droit d'application. En cas de litige provenant de cet accord.

**Conditions générales pour exposants**

Le candidat-exposant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales pour exposants reprises en annexe, les avoir acceptées et renoncer à ses propres conditions générales.

**Fait à**

.....

**Date**

.....

**Signature et cachet du****Clause d'annulation**

Le contrat peut être annulé par l'exposant moyennant le paiement de 50% du montant total du prix de participation si l'annulation est annoncée plus de 2 mois avant l'ouverture du salon et de 100% si l'annulation est faite moins de 3 mois avant l'ouverture du salon. Le contrat ne sera annulé de façon valable que par l'envoi d'un courrier recommandé à l'organisateur. La diminution de l'espace de stand initialement réservé équivaut à l'annulation de la partie à laquelle il est renoncé. En plus les organisateurs se réservent le droit de libérer le stand et de le relouer. Si, pour une raison quelconque, celui-ci ne pouvait être reloué, les frais d'aménagement du stand vide seront facturés. Le droit de relouer le stand vaut uniquement pour les organisateurs.

**Paiement**

1. Le candidat-exposant s'engage à payer 40% du prix de participation au plus tard 45 jours avant le montage du salon ou à réception de la facture. Le solde doit être réglé avant le 1<sup>er</sup> Août 2016. Les paiements devront s'effectuer sur le compte bancaire dont le numéro figure sur la facture.
2. Toute facture non payée à la date d'échéance ou tout solde impayé sera automatiquement majoré, dès la date d'échéance, d'un intérêt conventionnel de 1% par semaine sur le montant dû, et ce de plein droit, sans intervention judiciaire ni constitution en demeure préalable.
3. En cas de non-paiement total ou partiel de la somme due à la date d'échéance sans raison sérieuse ou suite à une négligence ou à la non-exécution du cocontractant, le solde de la dette sera, après constitution en demeure restée sans effet, majoré de 5% avec un minimum de 20.000 CFA.
4. Sauf dispositions contraires sous date d'échéance expressément mentionnée au recto de la facture, toutes les factures **sont payables au comptant**.
5. Une facture partiellement ou totalement impayée à la date d'échéance entraînerait de plein droit la caducité du délai de paiement accordé pour d'autres services ou livraisons et le paiement immédiat de toutes les factures non encore échues.
6. L'acceptation de traites ou d'un autre mode de paiement n'entraîne pas de novation et n'ôte rien aux présentes conditions de paiement.
7. Toute plainte ne sera valable et prise en considération que si elle est rédigée par écrit et remise dans les huit jours suivant la réception de la facture. Sauf preuve écrite contraire, la date de la facture fait office de date de réception de la facture.